

# MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

## COMPTE RENDU SUCCINCT SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Commune afin de répondre aux mesures de distanciation liées au COVID, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

### Etaient présents :

M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe GRILLOT, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Philippe PLANCHARD , Mme DE FIGUEIREDO Christelle, M. Pascal BIZOUARNE

### Absents excusés :

M. Jean-Louis FONTAINE donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE  
Mme Elisabeth GATARD donne pouvoir à M. Serge BULIN  
M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD  
M. Julien BONETTI  
M. Loïc LAUBIER  
M. Cyrille MARLE

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point n°7 à l'ordre du jour relatif à la demande de versement de la Dotation Cantonale d'Equipement 2021.

### I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 JUIN 2021

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 2021-20 – PROJET D'ACHAT D'UNE MAISON AU CROT GUILLOT POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Le Hameau du Crot Guillot faisant l'objet de remarques par le SDIS58 au niveau de la sécurité incendie, une réflexion sur l'acquisition d'une citerne d'eau souple est à envisager.

Considérant qu'il n'existe pas de terrain communal libre au Crot Guillot, le rachat d'une maison située 4 rue du Petit Bois – le Crot Guillot – Parcelle B738, laissée à l'abandon par ses propriétaires qui se dégrade au fil du temps pourrait servir d'emplacement pour ce point d'eau.

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'une proposition d'achat de cette maison pour l'Euro symbolique.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire

APPROUVE ce projet à l'unanimité

AUTORISE à engager une procédure auprès du notaire de la Charité sur Loire et à signer tous les documents liés à ce dossier.

#### 2021-21 – TARIFS DE LA TAXE ASSAINISSEMENT 2021 -2022

Comme chaque année les tarifs de la taxe d'assainissement sont modifiés, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte l'augmentation à l'unanimité comme suit :

la taxe.....	0,57 € le m3
l'abonnement annuel.....	45,00 €

Quant aux permis de construire accordés, le montant de la taxe de raccordement sera de 2.100 € pour l'année 2022.

#### 2021-22 – TARIFS SALLE DES FÊTES 2021-2022

Le Chauffage au gaz ayant été remplacé par une climatisation électrique réversible dans la salle des fêtes, il est nécessaire de revoir les tarifs pour la location de cette salle.

Le conseil municipal après avoir délibéré

Fixe les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 comme suit :

- Personne habitant la commune : 200 €
- Personne hors commune : 270 €
- Vin d'honneur : 70 €
- Climatisation réversible : 0,25 € le kw/h
- Option vaisselle : 25 €

Approuve à l'unanimité

2021-23 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION  
PASSY RANDOS

Considérant la demande de l'association Passy Randos

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote : 11 voix POUR

M. Serge BULIN, Maire Adjoint et Président de la nouvelle association ne prend pas part au vote.

Le montant de la subvention allouée est de : 300 euros

2021-24 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL S.I.A.E.P DE LA BOURGOGNE  
NIVERNAISE – EXERCICE 2020

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel 2020 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Bourgogne Nivernaise approuvé par le Comité Syndical du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise,

Entendu l'exposé de M. Serge BULIN, Maire-Adjoint, délégué,

Après en avoir délibéré

Déclare avoir pris connaissance du rapport annuel 2020 du Syndicat de la Bourgogne Nivernaise, approuvé par le Comité Syndical du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise.

2021-25 – DEMANDE DE VERSEMENT DE LA DOTATION CANTONALE  
D'EQUIPEMENT 2021

Monsieur le Maire propose que les travaux du toit de l'église pour un montant de 32.622,00 € TTC. soient retenus dans le cadre de la Dotation Cantonale d'Equipement 2021

Le Conseil Municipal,

Sollicite la Dotation Cantonale 2021

Le Maire,  
Alain BAUGET



